



Exemple de CONVENTION DE COMMODAT

Entre les soussignés :

Le Commodant : [Nom de la collectivité ou du propriétaire, ex. : Commune de ...]
Représentée par [Nom et qualité du représentant légal] Domiciliée à [Adresse] Ci-après dénommé « le Commodant »,

Le Commodataire : [Nom de l'association, de la collectivité ou du particulier] Représentée par [Nom et qualité du représentant légal] Domiciliée à [Adresse] Ci-après dénommé « le Commodataire »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du commodat

Le Commodant prête à titre gratuit au Commodataire, qui accepte, la chapelle en ruine située sur la parcelle cadastrale **section [X], numéro [XX]**, d'une superficie de [X] m², telle que délimitée sur le plan cadastral joint en annexe. Ce prêt est consenti pour une durée de **99 ans** à compter de la signature de la présente convention.

Article 2 – Destination du bien

Le Commodataire s'engage à :

- Restaurer la chapelle dans le respect de son caractère historique et architectural, selon un projet validé par les services compétents (DRAC, Architecte des Bâtiments de France, etc.).
- Maintenir le bien en bon état d'entretien et de conservation.
- Ne pas modifier la destination du bien sans l'accord écrit du Commodant.
- Permettre l'accès au public selon les modalités définies à l'article [X].

Article 3 – Obligations du Commodataire

Le Commodataire s'engage à :

- Souscrire une assurance couvrant tous les risques (incendie, dégât des eaux, responsabilité civile, etc.) et fournir une attestation annuelle au Commodant.
- Prendre à sa charge tous les frais de restauration, d'entretien, de gestion et de fiscalité (sauf exonération légale).
- Ne pas sous-louer, céder ou hypothéquer le bien.
- Respecter les prescriptions des services de l'État en matière de patrimoine.
- Fournir un état des lieux détaillé en annexe, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des travaux.

Article 4 – Durée et résiliation

Le présent commodat est consenti pour une durée de **99 ans**. Il pourra être renouvelable. Il pourra être résilié de plein droit en cas de manquement grave du Commodataire à ses obligations, après mise en demeure restée infructueuse pendant [3] mois.

Article 5 – Restitution

À l'expiration du commodat ou en cas de résiliation, le Commodataire restituera la chapelle et la parcelle au Commodeant, en bon état d'entretien et de conservation, sous réserve de l'usure normale.

Article 6 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à [Lieu], le [Date]

Le Commodeant [Signature]

Le Commodataire [Signature]

Annexes :

- Plan cadastral de la parcelle
- État des lieux détaillé
- Projet de restauration validé
- Attestation d'assurance

Remarques :

- **Cadre juridique** : Ce modèle suppose que la chapelle n'est pas classée ou inscrite au titre des monuments historiques. Si elle l'est, des clauses supplémentaires sont nécessaires.
- **Fiscalité** : Vérifiez les implications fiscales (taxe foncière, etc.) avec un expert-comptable.
- **Validation** : Il est fortement recommandé de faire relire ce document par un notaire ou un juriste spécialisé.